Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux** **Bureau des semances et de santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQPV/2014-500** **26/06/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse MOA 035 version 1a relative à la détection de Mycosphaerella fijiensis sur tissus foliaires de bananier par PCR en temps réel duplex.

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MOA 035 version 1a relative à la détection de Mycosphaerella fijiensis, sur tissus foliaires de bananier par PCR en temps réel duplex.

Textes de référence :- Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux,
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Mycosphaerella fijiensis Morelet est l'agent de la cercosporiose noire du bananier, considérée comme la maladie foliaire la plus grave du bananier.

L'arrêté du 31 juillet 2000 modifié, établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire, prévoit pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, l'inscription de *Mycosphaerella fijiensis* en annexe A (liste des organismes pour lesquels la lutte est obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire).

La présente note a pour objet la publication officielle d'une méthode de détection de *Mycosphaerella fijiensis* dans les tissus foliaires basée sur la PCR en temps réel.

La méthode MOA035 version 1a, disponible sur le site de l'ANSES à l'adresse suivante : http://www.anses.fr/fr/node/40146, est la méthode qui doit être utilisée :

- par les laboratoires agréés pour les analyses officielles déléguées ;
- par le laboratoire national de référence pour les analyses de confirmation.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT